



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.

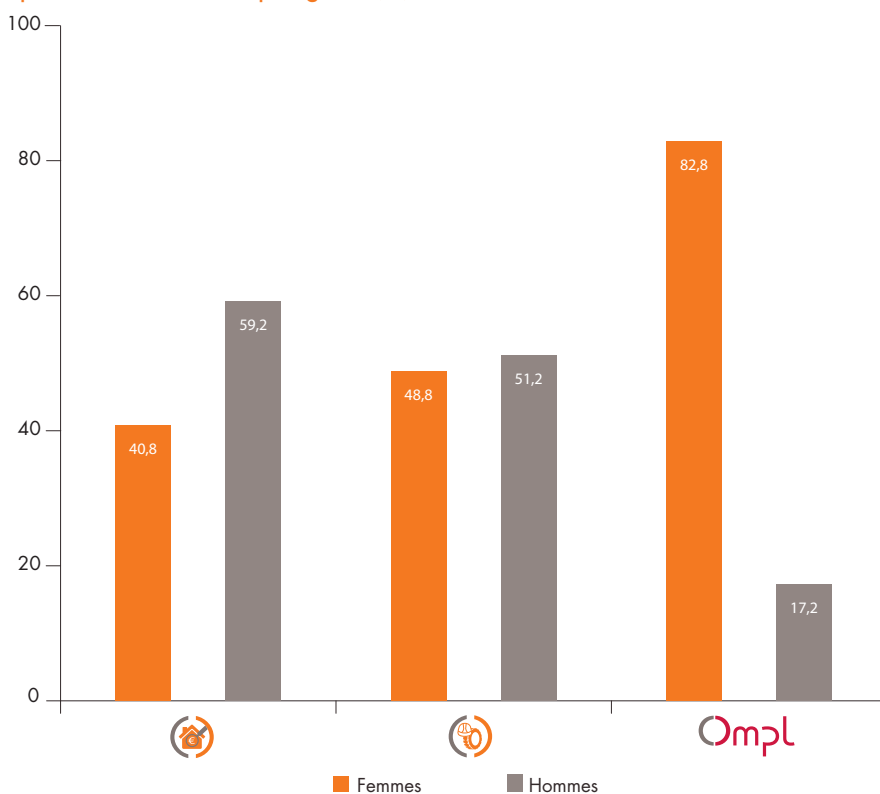


EMPLOIS MAJORITAIREMENT MASCULINS

Les emplois de la branche sont majoritairement masculins : 59,2 % des salariés sont des hommes.

Cette proportion est supérieure à la moyenne du secteur (51,2 %).

Répartition des salariés par genre (%)



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



Entreprises d'économistes de la construction

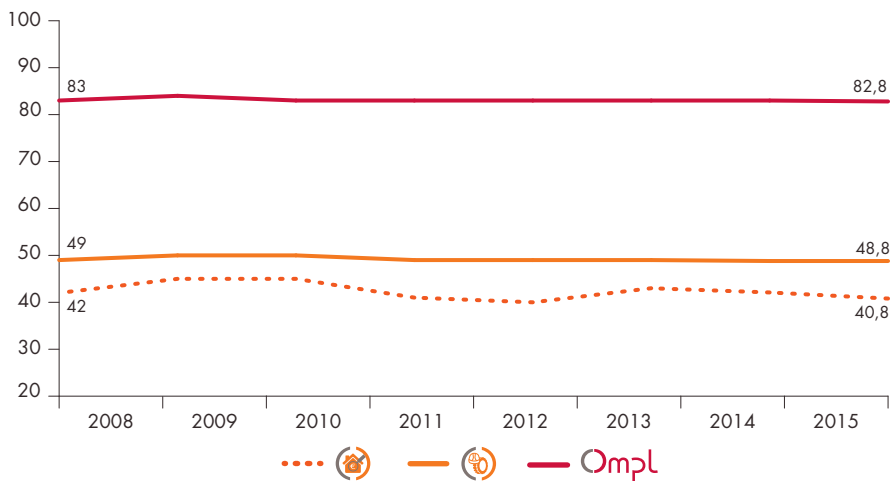


STABILITÉ DU TAUX DE FÉMINISATION

La part des femmes dans l'emploi de la branche varie peu sur la période.

Il oscille entre 40 % et 45 %.

Évolution du taux de féminisation (%)

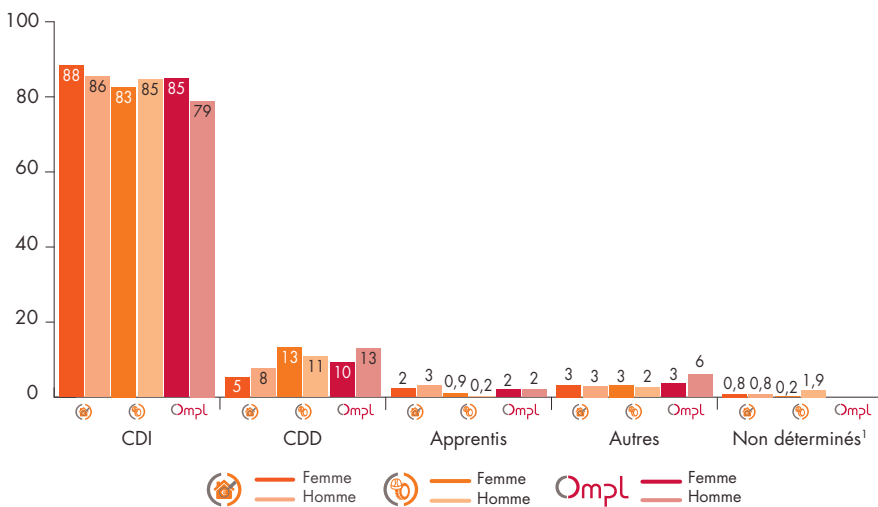


PRÉPONDÉRANCE DU CDI

Les contrats à durée indéterminée sont très largement majoritaires dans la branche.

Les hommes bénéficient moins souvent que les femmes de ce type de contrat.

Répartition des salariés par genre et type de contrat de travail (%)



1. Salariés dont la nature du contrat de travail n'a pas pu être déterminée.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux de féminisation de la branche varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour la Bourgogne-Franche-Comté (50,0 %) et atteint un minimum pour la Provence-Alpes-Côte d'Azur (32,7 %).

Taux de féminisation par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	41,0	49,0	83,6
Bourgogne-Franche-Comté	50,0	49,0	86,4
Bretagne	41,1	46,6	83,3
Centre-Val de Loire	47,3	46,1	85,3
Corse	ND ¹	44,2	82,4
DOM	39,4	47,2	81,1
Grand Est	41,2	45,5	85,6
Hauts-de-France	38,1	44,7	82,7
Île-de-France	39,6	51,8	77,4
Normandie	ND ¹	43,1	84,6
Nouvelle-Aquitaine	41,1	47,3	84,5
Occitanie	46,4	48,9	84,6
Pays de la Loire	40,5	47,6	83,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	32,7	50,0	84,9
Ensemble	40,8	48,8	82,8

1. Taux de féminisation non déterminée pour cause de secret statistique.